



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 18

Réunion du mardi 26 novembre 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. LAWSON – GODEFROY – DJELLAL – ORTUNO – LANOIX

Excusés : MM. VESQUES – MARTIN – JEREMIASCH

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmation de niveau de classement

COURDIMANCHE - COMPLEXE SPORTIF SAINTE APPOLLINE – NNI 95 183 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/09/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Rapport de visite avec photo de M. FEBVAY, C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, du 13/11/2019
- Attestation de capacité
- Tests in situ du 17/05/2016
- Plan des vestiaires
- Plan du terrain

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce une confirmation de classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 26/11/2029.

DOMONT – STADE MUNICIPAL – NNI 95 199 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/10/2019.

Visite C.D.T.I.S. du 06/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public
- P.V. C.D.S.
- Plan des vestiaires
- Plan du terrain

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce une confirmation de classement de cette installation en Niveau 5 jusqu'au 20/10/2029.

CHOISY LE ROI – STADE JEAN BOUIN N°2– NNI 94 022 01 02

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 07/05/2016.

Installations visitées par M. LAWSON le 05/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

Considérant l'absence de l'Arrêté d'Ouverture au Public ou de l'attestation de capacité, des tests in situ et du plan coté du terrain,

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un classement de cette installation.

La Commission demande à la ville de lui transmettre un Arrêté d'Ouverture Public de ce terrain ou, à défaut, une attestation de capacité inférieure à 300 places, pour prononcer le classement définitif du terrain, les tests in situ du terrain et le plan coté du terrain, pour finaliser le dossier de classement.

1.3. Changement de niveau de classement

BEAUCHAMP – STADE MUNICIPAL N° 2 – NNI 95 051 01 02

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.

Installations visitées par MM. DENIS (C.R.T.I.S.) et FEBVAY (Président de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE) le 21/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité
- P.V. de la Commission de Sécurité

Considérant l'absence des tests in situ de ce terrain

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 26/05/2020.

La Commission demande à la ville de lui transmettre les tests in situ du terrain pour prononcer le classement définitif du terrain.

CHOISY LE ROI – STADE JEAN BOUIN – NNI 94 022 01 03

Cette installation était classée en Niveau 5 s jusqu'au 12/05/2019.

Installations visitées par M. LAWSON le 05/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan des vestiaires
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Tests in situ du 19/07/2019

Considérant l'absence de l'Arrêté d'Ouverture au Public ou de l'attestation de capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 26/05/2020.

La Commission demande à la ville de lui transmettre un Arrêté d'Ouverture Public de ce terrain ou, à défaut, une attestation de capacité inférieure à 300 places, pour prononcer le classement définitif du terrain.

1.4. Demande d'avis préalable installation sportive

ST PATHUS – COMPLEXE SPORTIF RENE PLUVINAGE – NNI 77 430 01 01

Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 15/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation sportive avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place d'un gazon synthétique de **niveau 6 SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains** applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

. La Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation.**

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairages régionaux (EFOOT A11 et E5)

STAINS – STADE ROLLAND WATEL – NNI 93 072 02 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFOOT A11 jusqu'au 28/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 05/11/2019.

Mesures relevées par M. HIMMI de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS le 05/11/2019.

Total des points : 3216 lux.

Eclairage moyen : 128 lux.

Facteur d'uniformité : 0,66.

Rapport E min/E max : 0,43.

La C.R.T.I.S. confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 jusqu'au 28/11/2021.

BALLAINVILLIERS – STADE DE LA GUY – NNI 91 044 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFOOT A11 jusqu'au 21/03/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 28/10/2019.

Mesures relevées par M. BERTHY de la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE le 28/10/2019.

Total des points : 2653 lux
Eclairage moyen : 106 lux
Facteur d'uniformité : 0,47
Rapport E min/E max : 0,23

La C.R.T.I.S. confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 jusqu'au 26/11/2021.

ROMAINVILLE – STADE RAYMOND KINTZIGER – NNI 93 063 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFOOT A11 jusqu'au 23/06/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 15/11/2019.

Mesures relevées par M. BAUDUIN de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS le 18/11/2019.

Total des points : 4248 lux
Eclairage moyen : 170 lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport E min/E max : 0,41

La C.R.T.I.S. confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 26/11/2021.

LES LILAS – PARC MUNICIPAL DES SPORTS N° 2 – NNI 93 045 01 02

L'éclairage de cette installation était classé en niveau Entraînement jusqu'au 22/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 06/11/2019.

Mesures relevées par M. HORMI de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS le 18/11/2019.

Total des points : 3784 lux
Eclairage moyen : 151 lux
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport E min/E max : 0,55

La C.R.T.I.S. confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 26/11/2021.

MERY SUR OISE – STADE BRESTEL – NNI 95 394 02 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 03/03/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 18/11/2019.

Mesures relevées par M. PLASSART de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE le 18/11/2019.

Total des points : 3332 lux
Eclairage moyen : 215 lux
Facteur d'uniformité : 0,76
Rapport E min/E max : 0,47

La C.R.T.I.S. confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 26/11/2021.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

AUBERVILLIERS – STADE ANDRE KERMAN - NNI 93 001 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 15/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 14/11/2019.

Mesures relevées par M. ORTUNO le 14/11//2019.
Total des points : 8027 lux
Eclairage moyen : 321 lux
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport E min/E max : 0,60

La C.R.T.I.S. confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 15/11/2020.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR – NNI 92 025 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau Entraînement jusqu'au 07/07/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 07/11/2019.

Mesures relevées par M. DJELLAL le 07/11//2019.
Total des points : 10735 lux
Eclairage moyen : 420 lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport E min/E max : 0,50

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 26/11/2020.

LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAUX N° 1 – NNI 92 060 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau Entraînement jusqu'au 07/07/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 10/10/2019.

Mesures relevées par M. LAWSON le 10/10//2019.
Total des points : 7959 lux
Eclairage moyen : 318 lux
Facteur d'uniformité : 0,85
Rapport E min/E max : 0,69

Avis favorable pour un classement initial en niveau E4.

2.3 – Avis préalable éclairage

MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE N° 3 – NNI 78 423 01 03

La Commission prend connaissance de la **demande d'avis préalable pour un éclairage** et des documents transmis,

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour **un niveau E5**.